

2023-07

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le 29/06/2023

ID : 060-216004515-20230627-2023072U-AI

S²LO

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 060 456 23 T0015

Déposé le : 24/05/2023

Et complété le

Sur un terrain sis à : 59 square des Hyèbles
456 ZN 200

Pour : Construction d'un abri bois

DESTINATAIRE

Monsieur MARCEAU AYMERIC

59 Square des Hyèbles

60190 La Neuville-Roy

Affaire suivie par Ludivine Jorelle-Matte

**OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION
PREALABLE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

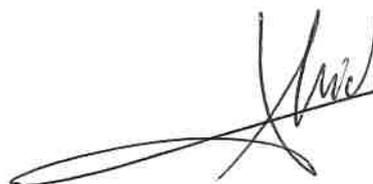
Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Monsieur MARCEAU AYMERIC enregistrée sous le numéro DP 060 456 23 T0015 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 24/07/2023.

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A LA NEUVILLE ROY, le 27/06/2023

Le Maire, Thierry MICHEL



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriale le

Affichage en Mairie de l'avis de dépôt de la demande le 31/05/2023



Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le 29/06/2023

ID : 060-216004515-20230627-2023072U-AI



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Oise

Dossier suivi par : Franck ALEXANDRE

Objet : demande de déclaration préalable

**COMMUNAUTE de COMMUNES du
PLATEAU PICARD
BP 10205
60132 SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE**

A Compiègne, le 09/06/2023

numéro : dp45623t0015

adresse du projet : 59 SQUARE DES HYEABLES 60190 NEUVILLE-ROY (LA)

nature du projet : Construction abri

déposé en mairie le : 24/05/2023

reçu au service le : 06/06/2023

servitudes liées au projet : LCAP - rayon de 500 m hors champ de visibilité - Eglise de La Neuville-Roy

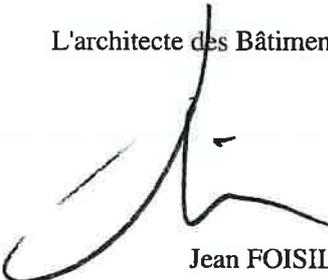
demandeur :

M MARCEAU AYMERIC
59 SQUARE DES HYEABLES
60190 NEUVILLE-ROY (LA)

Cet immeuble n'est pas situé dans le champ de visibilité d'un monument historique. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Ce projet n'appelle pas d'observation.

L'architecte des Bâtiments de France



Jean FOISIL